



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA

ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER : DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE) ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR FFF.FR/FAFA

SOMMAIRE

01

Ouverture

02

Un process inchangé

03

Les nouveautés 22/23

04

L'ANS comme levier
complémentaire

05

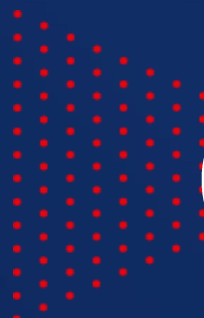
Le COSMOS comme
structure
d'accompagnement des
clubs

06

Le calendrier
prévisionnel

01

Ouverture





FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA



ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR FFF.FR/FAFA

Daniel FONTENIAUD

Gérant de l'IFF

Président de la Commission Fédérale du FAFA
Emploi/Formation

Président de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA



ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR FFF.FR/FAFA

Quelques chiffres

2020/2021

- **1,9M€ de budget**
- **84 dossiers validés**
 - 75% de responsable sportif
 - 15% de responsable administratif
 - 10% de responsable administratif et sportif

2021/2022

- **2,4 M€ de budget (+26%)**
- **104 dossiers validés (à date du 09/02/2022)**
 - 74% de responsable sportif
 - 15% de responsable administratif
 - 11% de responsable administratif et sportif

02

Un process inchangé





FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA



ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR [FFF.FR/FAFA](https://www.fff.fr/fafa)

2. Un process inchangé :

- ▶ Nécessité que le dossier parvienne à la LFA à **minima 2 mois avant la date d'embauche** (1^{er} mai 2022 pour une embauche au 1^{er} juillet 2022)
 - Anticiper l'étude des dossiers au niveau des territoires
- ▶ Nécessité que les pièces complémentaires soient envoyées via l'outil informatique au maximum 1 mois après la date d'embauche
 - Un dispositif adapté à la structuration des instances avec la possibilité d'un pilotage 100% régional

03

Les nouveautés 22/23



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA



ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF (IVE)
ET/OU SPORTIF (IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR FFF.FR/FAFA

3. Modifications du Cahier des Charges 2022/2023 :

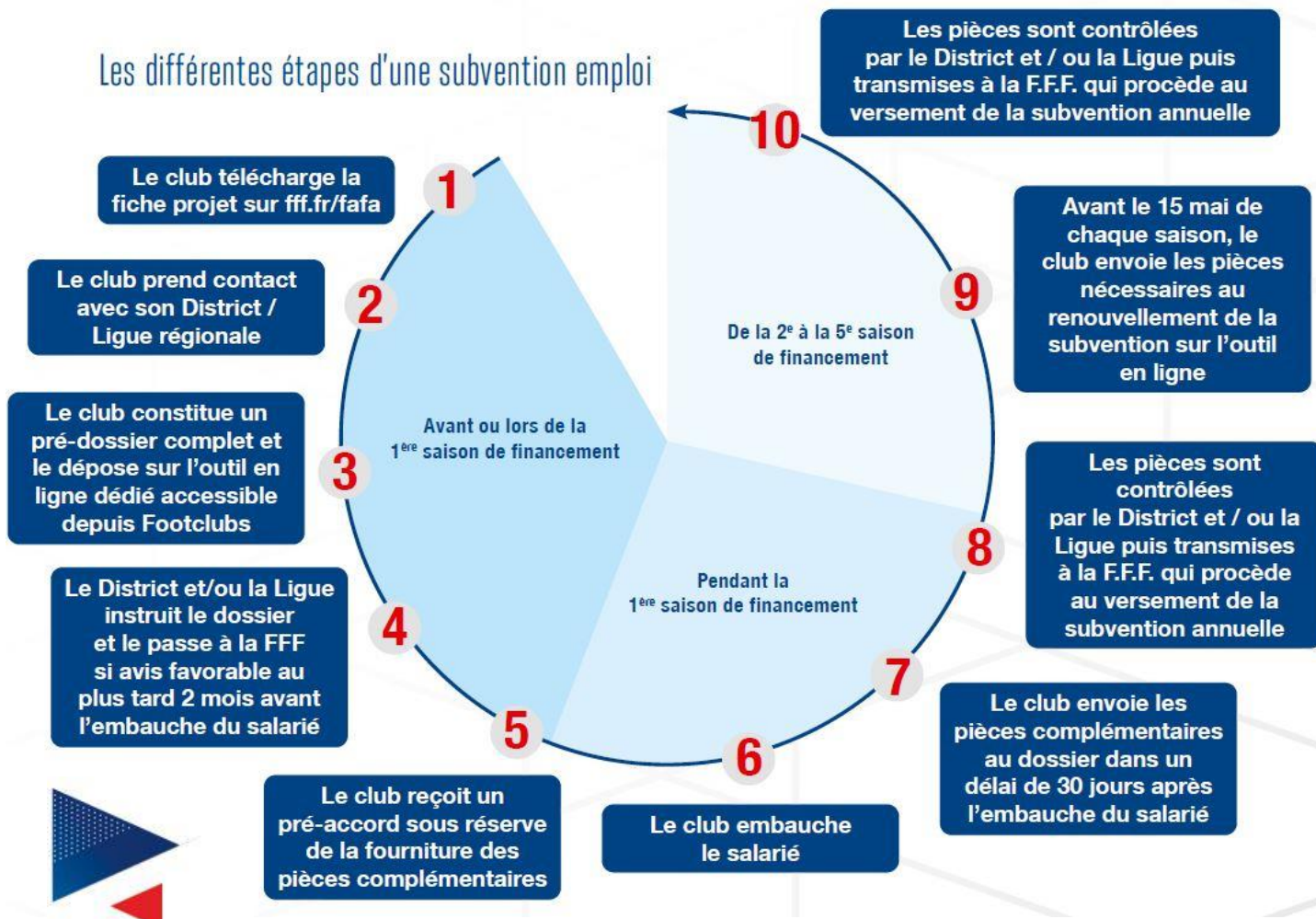
Des nouveautés à intégrer

Saison 2022/2023

- ▶ Obligation de création du dossier par le club de manière informatique via l'outil FAFA
- ▶ Ouverture du dispositif à la fonction de Responsable Technique Futsal pour les clubs non spécifiques
- ▶ Intégration de l'obligation du suivi de la formation PFFD « recruter un salarié et financer l'emploi » dans les pièces du pré-dossier pour les primo employeurs
- ▶ Séquençage de l'aide financière sur les années de renouvellement avec 50% du versement en décembre (demande de la fiche de paie du mois de novembre) – pour tous les clubs

Cycle de vie d'un dossier FAFA

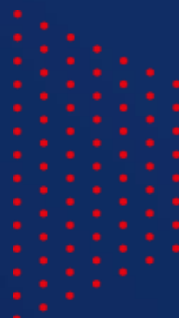
Les différentes étapes d'une subvention emploi



▶ A noter que le renouvellement devient séquencé en deux temps

04

L'ANS comme levier complémentaire



4. L'ANS comme levier complémentaire :

- ▶ Aides de 1 à 3 ans : 12 000 € maximum / an / poste
- ▶ Les profils soutenus en priorité : éducateurs sportifs et agents de développement
- ▶ Campagne nationale qui va se lancer dans les prochaines semaines
- ▶ Mobilisation des Ligues pour donner leur avis sur les dossiers de leur territoire via l'outil OSIRIS
- ▶ Nécessité de créer de la synergie entre le FAFA Emploi et l'ANS
- ▶ Ne pas hésiter à se rapprocher des DRAJES

05

Le COSMOS comme structure d'accompagnement des clubs

Le COSMOS en chiffres

97% de représentativité
dans la branche sport

7000 adhérents en 2021

Organisation patronale du sport

Un poids social et économique
incontestable

€ **14** milliards
de CA cumulé

 **70 000**
salariés couverts

 **3**
collèges

Le sport
associatif &
fédéral

Le sport
professionnel

Les loisirs
marchands &
l'événementiel
sportif

Les 3 missions du COSMOS

Accompagner

- Équipe juridique
- Sessions de formation
- Articles, newsletters

Représenter

Les intérêts de nos
adhérents

- Pouvoirs publics
- Parlementaires
- Institutions sportives
- Grand public & médias

Construire

Avec les partenaires sociaux

- La CCNS
- Les formations & certifications

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Et conseillé au quotidien dans sa professionnalisation.

Une équipe de juriste accessible et disponible par téléphone et mail répond à toutes vos préoccupations en droit social (temps de travail, cotisations, salaires...).

Un accompagnement pour trouver les financements des formations de vos salariés.

Des outils actualisés sont à votre disposition sur notre site internet (modèles de contrats, fiches pratiques...).

ÊTRE FORMÉ & INFORMÉ

Adhérer, c'est avoir accès à des formations COSMOS pour perfectionner ses compétences en gestion de structure sur des thèmes au cœur des enjeux.

Des articles & newsletters vous informent de toutes les actualités impactant la gestion de votre structure et de vos salariés (droit social, mesures gouvernementales...)





COSMOS

5. Les relations FFFxCOSMOS

- ▶ **Prise en charge par la FFF de l'adhésion de 3 000 clubs employeurs** au COSMOS pour l'année 2022 dans la continuité de la proposition faite aux clubs dans le cadre du FAFA Emploi
- ▶ **Une adhésion propre pour les clubs**
- ▶ Nécessité que les territoires soient **prescripteurs auprès des clubs** pour promouvoir cette adhésion prise en charge
- ▶ Une adhésion des instances intégrée à l'adhésion de l'AE2F

L'adhésion au COSMOS

Groupée via une tête de réseau

- Cotisation prise en charge par la FFF
- Accès aux services
 - Permanence téléphonique
 - Question en ligne
 - Veille juridique
 - Fiches pratiques
 - Newsletters d'actualité
- Donne mandat à sa tête de réseau
- A renouveler tous les ans
- Adhésion sur une année civile

Lien à utiliser : www.cosmos-sports.fr/adherer/890



L'adhésion au COSMOS

- Lien à utiliser : www.cosmos-sports.fr/adherer/890

Devenir adhérent et être accompagné en droit social au quotidien

La tête de réseau Fédération Française Football FFF vous propose d'adhérer au Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS), l'organisation des employeurs du sport.

Vous avez un compte.

Email *

Mot de passe *

Se connecter

J'ai oublié mon mot de passe.

Vous souhaitez créer un compte.

- Adhésion individuelle : Paiement cotisation / Accès à tous les services / Droit de vote à l'AG.
- Adhésion groupée : Cotisation prise en charge par ma tête de réseau / Accès à tous les services / Mandat donné à ma tête de réseau pour voter à l'AG.

Je souhaite créer un compte.

L'adhésion au COSMOS

- Lien à utiliser : www.cosmos-sports.fr/adherer/890

Renouveler mon adhésion

La tête de réseau Fédération Française Football FFF vous propose d'adhérer au Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS), l'organisation des employeurs du sport.

- Adhésion individuelle : Paiement cotisation / Accès à tous les services / Droit de vote à l'AG.
- Adhésion groupée : Cotisation prise en charge par ma tête de réseau / Accès à tous les services / Mandat donné à ma tête de réseau pour voter à l'AG.

Poursuivre vers le renouvellement

L'adhésion au COSMOS

- Lien à utiliser :
www.cosmos-sports.fr/adherer/890

Accueil > Devenir adhérent en 4 étapes

Devenir adhérent et être accompagné
dans votre quotidien d'employeur

1/ Interlocuteur

2/ Votre structure

3/ Activité

4/ Paiement

Services associés à l'adhésion

Dans votre rôle d'employeur, vous serez :

- **Conseillé** par les juristes spécialisés du COSMOS à votre écoute par téléphone et par mail,
- **Accompagné** via des outils actualisés en ligne (modèles de contrat de travail, fiches pratiques ...),
- **Informé** via la newsletter d'actualités,
- **Formé** via des sessions de formation à un tarif avantageux,
- **Représenté** dans toutes les négociations de la branche sport.

Type d'adhésion à cocher selon votre choix *

Individuelle

Offre groupée

Individuelle

- Cotisation ci-contre.
- Vous voterez à l'AG du COSMOS.

Groupée

- La cotisation est prise en charge par votre tête de réseau.
- Vous mandaterez votre tête de réseau pour voter à l'AG du COSMOS.

Nom de votre structure *

Contact

Pour toute question relative à l'adhésion, contacter le secrétariat au 01 58 10 06 70.

Cotisations (Groupée)

> Non employeur	10 €
> jusqu'à 7 ETP*	50 €
> plus de 7 à 20 ETP*	100 €
> plus de 20 à 50 ETP*	175 €
> plus de 50 à 500 ETP*	600 €
> plus de 500 ETP*	1650 €

*ETP = Equivalent Temps Plein
Cotisation **groupée** prise en charge par la tête de réseau

Mes informations

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elle font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants la

06

Le calendrier prévisionnel

6. Calendrier prévisionnel

Validation par le BELFA

4 février
2022

Webinaire de présentation des évolutions
aux instances

9 Février
2022

Webinaire de présentation du dispositif aux
clubs

17 février
2022

Formation pour les référents des Ligues à la
FFF

A fixer

Mise à disposition du cahier des charges
aux clubs

1^{er} mars
2022

Date limite de transmission des dossiers via
l'outil pour embauche au 1^{er} juillet 2022

1^{er} mai
2022



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA



ENSEMBLE, ON EMPLOIE.

LA FFF AIDE LES CLUBS AMATEURS À FINANCER :
DES POSTES DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF(IVE)
ET/OU SPORTIF(IVE) AU SEIN D'UN CLUB AMATEUR.

► RDV SUR FFF.FR/FAFA

